



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5033

Etablissement d'accueil de jeunes enfants Les Augustins - Aménagement intérieur pour relocalisation - 14 rue de la Vieille à Lyon 1er - Opération n° 01209005 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1, programme n° 00002

Direction de la Construction

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5033 - ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS LES AUGUSTINS - AMENAGEMENT INTERIEUR POUR RELOCALISATION - 14 RUE DE LA VIEILLE A LYON 1ER - OPERATION N° 01209005 - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°2015-1, PROGRAMME N° 00002 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Crèche des Augustins - Relocalisation ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n°2015-1 « Aménagements Enfance 2015-2020 », Programme n° 00002 « Enfance ».

L'établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Les Augustins est actuellement installé en étage d'un immeuble d'habitation situé dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. Le manque de surface et l'absence d'espace extérieur ne permettent pas de réaliser les mises en conformité exigées par la réglementation.

Le projet vise à relocaliser l'EAJE dans des locaux situés en rez-de-chaussée d'une copropriété située au 14 rue de la Vieille à Lyon 1<sup>er</sup>, disposant d'une surface de 240 m<sup>2</sup> et d'un espace extérieur. Ces locaux étaient précédemment occupés par l'EAJE Farandole.

Cette relocalisation permettra à la structure d'augmenter sa capacité d'accueil de 18 à 25 berceaux, pour des enfants de plus de 18 mois, soit 7 berceaux supplémentaires.

Le projet concerne :

- la requalification des espaces intérieurs avec démolition de certains cloisonnements existants pour une organisation plus adaptée à l'activité de la structure, la mise aux normes de la salle de change, la création d'un office de réchauffage et de locaux pour le personnel ;
- la mise en conformité de la ventilation par l'installation d'une ventilation simple et double flux partielle ;
- l'installation de brasseurs d'air ;
- la mise en conformité de l'installation électrique.

La rampe d'accès intérieure actuelle est conservée pour l'accessibilité du rez-de-chaussée surélevé.

Suite aux études de maîtrise d'œuvre interne de cette opération, réalisées par la Direction de la construction de la Ville de Lyon, il en ressort que le coût global de l'opération au stade d'avant-projet définitif (APD) est estimé à 475 000 €TTC (valeur mai 2019, hors découverte éventuelle d'amiante) dont 25 000 €TTC de mobilier.

Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1 « Aménagement Enfance 2015-2020 », Programme n° 00002.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément à la réglementation relative aux marchés publics.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation en vigueur relative aux marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2019/4833 du 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

1- Le lancement de l'opération n° 01209005 « Etablissement d'accueil du jeune enfant Les Augustins – Aménagement intérieur pour relocalisation » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-1, Programme n° 00002.

2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n°00002, AP n°2015-1, opération n°01209005, et imputée aux chapitres 20, 21 et autres, fonction 64, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2019 :	15 000 €;
- 2020 :	415 000 €;
- 2021 :	45 000 €

3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M.le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A

cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY